



DEMANDE DE VISA VENEZUELA

Date de dernière mise à jour : 10/12/10

	Tous ressortissants
Délai	Dépend du type de visa demandé. Compter 15 jours environ
Documents à fournir	
AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x2 - Passeport original valable 6 mois après la date de retour - Formulaire de demande de visa - 2 photos en couleur non agrafées - Lettre de société indiquant le motif et la durée du voyage, le nom et l'adresse du correspondant au Venezuela, en précisant bien que les frais de transport et de rapatriement sont pris en charge par la société - Extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois - Copie du billet Aller/Retour - Extrait K bis si le demandeur est gérant ou PDG de l'entreprise + Copie de la carte de séjour pour les étrangers
TOURISME	<p>Si le séjour est inférieur à 90 jours, pas besoin de visa pour les Français Il faut obtenir une carte de tourisme pour 1 entrée, auprès de la compagnie aérienne ou des services consulaires. Attention : Si le voyage se fait par voie terrestre ou maritime le visa est obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x2 - Passeport original valable 6 mois après la date de retour - Formulaire de demande de visa - 2 photos en couleur sur fond blanc non agrafées - Lettre de la banque certifiant le bon fonctionnement du compte (le consulat n'accepte pas les relevés de compte) - Attestation employeur originale précisant le salaire <u>ou</u> Copie des 3 dernières fiches de paie <u>ou</u> Attestation de rente. <ul style="list-style-type: none"> o Si retraité : photocopies de l'attestation de retraite + dernier avis d'imposition o Si chômeur : originale + photocopie de l'attestation des Assedic et le derniers avis d'imposition o Si profession libérale : photocopie du registre du commerce et derniers avis d'imposition o Si mineur et/ou dépendant des parents, les formalités seront exigées au nom du représentant légal qui devra présenter la photocopie de sa pièce d'identité avec une lettre certifiant être le responsable des frais provoqués par le voyage - Extrait K bis si profession libérale - Copie du billet d'avion Aller/retour <u>ou</u> Attestation de voyage par une agence + Copie de la carte de séjour pour les étrangers
TRAVAIL	<p>Avant tout dépôt de demande de visa il faut obtenir l'autorisation du Ministère du Pouvoir Populaire pour les Relations Extérieures. Celle-ci reste valable 6 mois Le Consulat doit recevoir l'autorisation de l'ONIDEX.</p> <p>Formalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x2 - Formulaire de demande de visa - 2 photos en couleurs - Passeport original valable 6 mois après la date de retour

	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la carte de séjour pour les étrangers - Copie certifiée conforme à l'original de l'autorisation de travail envoyée par le Ministère du Pouvoir Populaire pour le Travail (le copie conforme se fait en Mairie) - Copie de l'autorisation de visa envoyée par le Ministère du Pouvoir Populaire pour les relations extérieures (Bureau national d'identification des étrangers au Venezuela) - Extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois - Attestation médicale de bonne santé générale, radio des poumons et examen sanguin de Khan ou de Wassermann - Copie du dernier diplôme - Acte de mariage et de naissance si demande pour le conjoint et les enfants
ETUDIANT	<p>Sera délivré aux personnes non immigrantes, qui souhaitent entrer dans le pays pour effectuer des études supérieures, techniques, universitaires, de spécialisation ou pour effectuer des stages dans leur spécialité.</p> <p>Formalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x2 - Passeport original valable 6 mois après la date de retour - Formulaire spécifique de demande de visa, à télécharger sur le site du consulat - 2 photos couleur sur fond blanc - Attestation de ressources financières pour la durée du séjour, accompagnée d'une attestation bancaire certifiant le bon fonctionnement du compte (<i>détails sur le site du consulat</i>) - Billet d'avion avec dates fixes Aller/Retour - Attestation médicale de bonne santé générale, radio pulmonaire, examen sanguin de Kahn ou Wassermann - Attestation de bonne conduite envoyée par le dernier établissement fréquenté - Attestation d'inscription et/ou d'admission définitive dans un établissement scolaire au Venezuela - Copie des diplômes et attestations d'études certifiées conformes par la Mairie de votre lieu de résidence - Promesse écrite de n'exercer aucune activité rémunérée ou lucrative pendant son séjour comme étudiant dans le pays + Copie de la carte de séjour pour les étrangers
DE COURTOISIE ET DIPLOMATIQUE	<p>Le visa diplomatique, de courtoisie ou de fonctionnaire sera délivré suite à la demande d'une institution ou d'un organisme de l'État vénézuélien ou français.</p> <p>Formalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x2 - Formulaire de demande de visa - Passeport original valable 6 mois après la date de retour - 2 photos couleur sur fond blanc - Lettre d'invitation de l'organisme officiel
TRANSIT	<p>Le visa de transit sera délivré aux personnes non immigrantes lors de leur brève entrée dans le territoire national au moment se rendre à un autre pays.</p> <p>Formalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x2 - Formulaire de demande de visa - Passeport original valable 6 mois après la date de retour - 2 photos couleur sur fond blanc - Photocopie de la carte de séjour pour les étrangers - Copie du billet d'avion, avec la date fixe d'entrée et sa continuation vers un autre pays
Autres	<p>Pour les demandes de visas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réintégration - de stage - de producteur étranger en audio-visuel - d'investisseur - de séjour temporaire (pour conjoints d'un citoyen vénézuélien et leurs enfants) - pour représentants religieux - de rentier <p>Renseignements sur le site du consulat : http://www.embavenez-paris.fr/tramites/Requisitos%20visas%20frances.pdf</p>

Validité du visa	Tourisme : Visa valable 1 an avec des entrées multiples. Le séjour ne peut pas dépasser 90 jours.
Frais consulaires	
Affaires	60 \$ payables en euros selon le change du jour
Tourisme / Transit	30 \$ payables en euros selon le change du jour
Visa Travail	Environ 60 dollars
Visa Etudiant	60 \$ payables en euros selon le change du jour
Prestation VSI	
Délai normal	Tarif habituel
Urgence	Tarif habituel
Informations complémentaires	<p align="center">Section consulaire de l'Ambassade du Venezuela 8 impasse Kleber 75116 Paris Visa : 01.45.53.92.11 CADIVI et registres vénézuéliens : 01.45.53.92.10 Légalisations : 01.45.53.94.57 Mail : consulado@amb-venezuela.fr www.embavenez-paris.com</p> <p align="center"><u>Horaires d'ouverture du Consulat :</u> de 9h à 12h00 du Lundi au Vendredi</p>

Vous pouvez suivre vos dossiers en cours sur notre site : www.vsiclients.com

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19
www.vsi.1er.fr – vsi1er@wanadoo.fr

